Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503527-20251215-2025_12_134-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le neuf décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 24
Absents excusés : 5
Procurations de vote : 5
Votants : 29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Monique LENORMAND – Stéphane CHABOT – Sylvie AUDOUARD – Loïc FÉVRIER – André LAITU – Sylvie RIALLAND – Yves BOCCOU – Françoise HUCHE – Jocelyne RENOU – Jean-Bruno BARGUIL – Valérie GUIGOT – Jean-Marc BERTRAND – Thierry MARTINEAU – Sébastien GIRARD – Suzanne PARQUIER – Christine BARDOU – Nolwenn DAVID – Jacques DAVIAU – Christian DIVAY – Dominique ROCHER – Stéphane SIMON – Sonia ARENA – Jean-Paul GOSMAT

Absents excusés :
Daniel FARAÜS – Yannick MEIGNEN – Bérénice CHALLE – Sandrine DESTOUET – Maxime LEGUAY

Procurations de vote :

Daniel FARAÜS	Mandataire Stéphane CHABOT
Yannick MEIGNEN	Mandataire Sylvie AUDOUARD
Bérénice CHALLE	Mandataire Monique LENORMAND
Sandrine DESTOUET	Mandataire Dominique ROCHER
Maxime LEGUAY	Mandataire Stéphane LABBÉ

Secrétaire de séance : Jocelyne RENOU

Publication en ligne le : 18/12/2025

N° 2025-12-134 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ZAC DES HAUTES PERRIERES – AVENANT A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Commande publique / Délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2016-10-114 du Conseil municipal du 17 octobre 2016, la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Hautes Perrières a été attribuée à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoires Publics. Signée en date du 29 novembre 2016 pour une durée de 12 ans, la concession d'aménagement prendra fin le 29 novembre 2028.

Divisée en 5 phases, la ZAC des Hautes Perrières s'aménage progressivement du sud vers le nord, avec l'avenue Simone Veil comme colonne vertébrale offrant un accès direct à la RD34 depuis la rue des Perrières. Au 31 décembre 2024, la phase 1 est commercialisée à hauteur de 92 % avec 10 lots libres restants à commercialiser, la phase 2 est commercialisée à hauteur de 4 % mais 56 % sont sous compromis de vente. La viabilisation de la troisième phase a débuté en 2024.

Le bilan financier arrêté au 31 décembre 2024 présente une trésorerie négative de -3 246 204 euros. La SPLA Territoires Publics doit, de fait, souscrire un financement conformément à l'article 16.6 de la convention de concession d'aménagement. Pour cela, les établissements financiers acceptent la demande d'emprunt à hauteur de 3 000 000 euros sous condition que la convention de concession d'aménagement couvre la période d'amortissement, soit au-delà de 2028.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503527-20251215-2025_12_134-DE

De ce fait, la SPLA Territoires Publics propose à la commune un avenant à la convention de concession d'aménagement (voir projet joint en annexe) prorogeant celle-ci de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2034.

Ceci exposé ;
Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme ;
Vu l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique ;
Vu la délibération n° 2016-10-114 du Conseil municipal du 17 octobre 2016 portant attribution de la concession d'aménagement de la ZAC des Hautes Perrières à la SPLA Territoires Publics ;
Vu la convention de concession d'aménagement en date du 29 novembre 2016 ;
Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention de concession d'aménagement ci-annexé ;
Considérant l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Habitat du 25 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée :
- 1 abstention : Jean-Bruno BARGUIL
- 28 voix pour

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement contractée par la commune auprès de la SPLA Territoires Publics pour la ZAC des Hautes Perrières, ci-annexé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Jocelyne RENOU

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.